Cahier des Charges
PROCÉDURE ADAPTÉE N° 2019-11-01

« Achat de matériel de mesure de la pollution particulaire »

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CHARGES

Ce document comprend le règlement de la consultation et le descriptif technique particulier.

SOMMAIRE

1 REGLEMENT DE LA CONSULTATION _____ 3

1.1 Identification de l'acheteur _____ 3

1.2 Objet de la consultation _____ 3

1.3 Durée du marche _____ 3

1.4 Date et heure limites de remise des offres _____ 3

1.5 Contenu et mise à disposition du dossier de consultation des entreprises (dce) _____ 3

1.6 Présentation des dossiers des candidats _____ 4

1.7 Conditions d'envoi ou de remise des plis _____ 4

1.8 Sélection des prestataires _____ 5

1.9 Informations diverses _____ 6

2 DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA CONSULTATION _____ 7

2.1 Objet _____ 7

2.2 Caractéristiques générales de la plateforme _____ 7

2.3 Mesures précises de la pollution particulaire _____ 7

2.3.1 Objet _____ 7

2.3.2 Designation du materiel _____ 8

2.3.3 Documentation et formation _____ 8

1 REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Le Centre de Formation et d'Apprentissage des Industries d'Istres, représenté par son Président – DOS SANTOS Jean Pierre

CFAI ISTRES
8 Chemin de Capeau, 13800 Istres
Téléphone : 04 91 13 74 65

Le CFAI d'Istres a pour mission la formation d'apprentis et de salariés d'entreprise pour le secteur industriel.
Dans le cadre du financement public national et régional dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, la structure réalise ses achats en appliquant les règles de transparence de mise en concurrence exigée par les financeurs publics ; des potentiels fournisseurs, à travers un cahier des charges décrivant le besoin d'achat.

1.2 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent appel à propositions a pour objet d'acheter **du matériel d'analyse d'huile et d'une solution logicielle de traitement d'image**.
Cette consultation a pour objet de retenir un fournisseur pour le besoin défini dans le Descriptif Technique particulier - partie 2 du cahier des charges.
La procédure pourra donner lieu à une négociation avec les 3 premiers candidats au terme de la première analyse des offres.

1.3 DUREE DU MARCHE

Le présent cahier des charges est valable uniquement pour la commande du besoin défini ci-après.

1.4 DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES

La date et l'heure limite de réception des offres est fixée au : **22 NOVEMBRE 2019 à 17h.**

1.5 CONTENU ET MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

- *Contenu du DCE*

⇨ Le présent dossier de consultation (incluant le Règlement de la Consultation - partie 1 et le descriptif technique de la consultation - partie 2).

- *Mise à disposition du DCE : par voie électronique*

Ce dossier de consultation est à disposition du candidat par téléchargement sur le site du CFAI : http://www.formation-industries-paca.fr/

- *Modifications éventuelles du DCE*

Le CFAI Istres se réserve le droit d'envoyer au plus tard 3 jours avant la date de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.
Les candidats n'ont pas à apporter de complément au DCE.
Dans le cas où la rédaction de ce document leur semblerait anormale ou ambiguë, il leur appartiendra de le signaler par email aux contacts suivants : accueil@cfaiprovence.com. Une réponse qui précisera éventuellement les points évoqués sera alors faite à l'ensemble des candidats. Du seul fait de la remise de leurs offres, les candidats s'engagent à respecter le DCE en l'état.

- *Demandes de renseignements d'ordre administratif et technique*

Les candidats sont invités à poser toute question nécessaire à l'établissement de leur offre au maximum 3 jours calendaires avant la date limite de réception des offres par email aux contacts suivants : : accueil@cfaiprovence.com.

1.6 PRESENTATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Une offre technique et tarifaire répondant à l'ensemble des critères demandés dans la partie 2. Description Technique de la Consultation est attendue pour le dépôt.

Il est attendu également par chaque candidat les pièces suivantes en cas de sélection :

- ⇨ Le RIB du candidat ;
- ⇨ La copie du ou des jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire ;
- ⇨ Déclaration concernant le chiffre d'affaires et les références professionnelles du candidat concernant les 3 dernières années ;

1.7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Le candidat peut remettre son offre soit :

- *En mains propres au CFAI ISTRES - Accueil*

A l'attention de Max GIMENO
8 chemin de Capeau
13800 Istres

De 9H à 12H et de 14H à 17H

L'enveloppe extérieure comportera les mentions suivantes :
« *Nom de l'entreprise candidate* »
« NE PAS OUVRIR avant le 22 novembre 2019 - 17h00 »
Consultation N° 2019-11-01 : **« Achat de matériel de mesure de la pollution particulaire »**

Les plis sont remis contre récépissé. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au cahier des charges ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront remis à leur auteur.

- *Par courrier :*

Les plis sont envoyés en recommandé à l'adresse suivante :

A l'attention de Max GIMENO
CFAI ISTRES
8 chemin de Capeau
13800 Istres

L'enveloppe extérieure comportera les mentions suivantes :
« *Nom de l'entreprise candidate* »
« NE PAS OUVRIR avant le 22 Novembre 2019 - 17h00 »
Consultation N° 2019-11-01 : **« Achat de matériel de mesure de la pollution particulaire »**

Les dossiers doivent impérativement **être réceptionnés** avant la date limite et l'heure fixée au cahier des charges. Ceux qui parviendraient après ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

- *Dépôt électronique d'offres :*

La seule remise des offres dématérialisées n'est pas autorisée. Une copie numérique est néanmoins souhaitée par l'acheteur en complément de l'offre papier. Le candidat enverra la copie à l'adresse suivante : accueil@cfaiprovence.com

1.8 SELECTION DES PRESTATAIRES

Après analyse du dossier des candidats, le CFAI d'Istres choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères suivants :

- ***Critère 1** : Valeur technique de l'équipement (pondération 30%)*
- ***Critère 2** : Valeur pédagogique-qualité des travaux pratiques proposés (pondération 30%)*
- ***Critère 3** : Prix (pondération 30%)*
- ***Critère 4** : Qualité de la formation proposée : durée, programme, lieu (pondération 10%)*

La sélection du prestataire sera réalisée par le CFAI ISTRES. Un bon de commande sera envoyé au fournisseur avec une date prévisionnelle de livraison des achats au 19 décembre 2019.

Le CFAI d'Istres se réserve le droit de déclarer le marché infructueux ou sans suite ou de décaler la commande dans un maximum de 6 mois.

1.9 INFORMATIONS DIVERSES

- Le financement du CFAI d'ISTRES sur le projet PIA PERF est réalisé en partie par des aides publiques régionales et nationales par la Caisse des Dépôts et de Consignation et le Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur
- L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).
- Les propositions doivent être rédigées en langue française
- Les variantes ne sont pas autorisées
- Le délai de validité des offres remises est de 60 jours

La participation à cette consultation vaut acceptation sans restriction du présent cahier des charges.

2 DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA CONSULTATION

2.1 OBJET

Pour sa filière Maintenance, le CFAI Provence d'Istres souhaite se doter d'une plateforme d'apprentissage et de démonstration de « l'Industrie du Futur ».
Dans ce cadre, le CFAI d'Istres souhaite disposer :

- D'un appareil permettant de réaliser des mesures précises de la pollution particulaire de fluide hydraulique par le biais de microscope et logiciel associé.
- Etre connecté avec nos serveurs pour la remontée de données.

2.2 CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA PLATEFORME

Ce matériel permettra la formation des étudiants dans les domaines suivants

- Maintenance
- Hydraulique
- Nouvelles technologies de l'industrie du futur

2.3 MESURES PRÉCISES DE LA POLLUTION PARTICULAIRE

2.3.1 OBJET

Dans le cadre du projet usine du futur, nous souhaitons moderniser le laboratoire d'analyse d'huile par la mise en place d'une solution logicielle de traitement d'images permettant le suivi de machines par l'analyse et la caractérisation de la pollution particulaire des huiles industrielles selon les Normes ISO 4406/4407 et ISO 16232. La remontée d'information se fera dans notre système cloud.

Le système devra mesurer les particules provenant d'une huile usée qui a été filtrée au travers d'un filtre de cellulose non ligné.

Le système fera un balayage du filtre (grâce à une platine motorisée) tout en mesurant les particules.

Le système devra générer un compte rendu permettant de faire des rapports fixes ou modifiables selon la norme utilisée. Les normes pour les filtres sont ISO4406/4407, ISO 16232 pour la vérification de la contamination des composantes automobile, VDA 19 versant allemand du ISO 16232, IEST-STD-CC1246E pour la mesure de contamination des salles propres.

2.3.2 DESIGNATION DU MATERIEL

Le besoin matériel est :

- Microscope droit dont la tourelle, l'illumination, le diaphragme d'ouverture sont contrôlés par un logiciel. Cela permet de pouvoir recharger les paramètres du microscope afin de reproduire une analyse.
- Caméra 2.5 MP Couleur.
- Platine motorisé 100X100.
- Logiciel pour le contrôle du microscope motorisé.
- Une règle micrométrique retraçable à un organisme de certification reconnu et qui permet de faire une calibration automatique.
- Contrôleur avec joystick pour la platine motorisée.
- Porte échantillon au vacuum (se branchant sur votre pompe à vide) permettant de garder le filtre plat pendant l'analyse.
- Logiciel d'analyse d'image pour la métallurgie ou les composites permettant de mesurer la taille de grains de matériaux métalliques ou autres.
- Logiciel permettant de mesurer automatiquement la propreté inclusionnaire conforme à la normes ISO 4967.
- Générateur de rapport permettant de faire des rapports fixes ou modifiable selon la norme qui est utilisée. Les normes pour les filtres sont : ISO 4406/4407, ISO 16232 pour la vérification de la contamination des composants automobiles, VDA 19, IEST-STD-CC1246E pour la mesure de contamination des salles propres.
- Ordinateur haute performance pour accepter l'acquisition ultra rapide de Contaminant. Inclus disque dur SSD 500 Mo et disque dur SATA 2 To pour la gestion des données.
- Moniteur 27'' avec résolution de 2560 X 1440.

2.3.3 DOCUMENTATION ET FORMATION

- Documentation complète et manuel d'utilisation du matériel en Français imprimé et au format numérique (.docx)

- Formation sur le matériel et le logiciel à réaliser au CFAI Provence d'Istres pour 5 personnes.